

Réf: Dossier N° 052723

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BABY BEAUTY PARADISE. »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré 7eme tranche, Lot 3414,  
Ilot 275

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/09/2021 , et enregistrés au CEPICI le 08/10/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BABY BEAUTY PARADISE. »

Objet : Beauté, coiffure, vente de produits cosmétique, onguerie, cabine d'esthétique, services multiples et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré 7eme tranche, Lot 3414, Ilot 275

Dirigeant(s) : Mlle BISHINGA UMUKOBWA JOSEE NICOLE  
(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-05061 du 09/11/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°33960/GTCA/RC/2021 du 09/11/2021

